

**Communication du Président du Conseil régional**  
**Réunion du Conseil régional**  
**Séance du : 23 et 24 juin 2011**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AIDES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL AU COURS DE L'ANNEE 2010**

Le rapport de politique économique, adopté par l'Assemblée régionale le 22 octobre 1993 (DAP n° 93.03.03) prévoit d'instituer une procédure d'information sur les aides économiques dans un souci de transparence.

Par ailleurs la loi du 13 août 2004 dispose que la Région est chargée d'établir un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile par les collectivités territoriales et leurs groupements.

C'est pourquoi, je vous présente ci-après une communication récapitulant les aides aux entreprises, aux artisans, aux agriculteurs et aux acteurs du tourisme accordées pour l'année 2010 concernant les décisions prises par :

- le Conseil régional,
- les autres collectivités territoriales et leurs groupements,
- les structures fortement soutenues par la Région.

La Région demeure toujours le premier intervenant en matière d'aides économiques en 2010. En effet près de 78 % des bénéficiaires ont obtenu une aide régionale représentant près de 23 millions d'euros.

La Région a ainsi maintenu son niveau d'intervention en faveur des artisans et des PME dans un contexte difficile tandis que l'aide des départements a de nouveau baissé de 26 %, soit plus de 48 % depuis 2008.

Cette année, ce rapport se décompose en trois parties la première permet de replacer le cadre législatif dans lequel s'inscrit ce document, la seconde correspond aux aides mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités locales et enfin la troisième partie permet une évaluation des outils régionaux (CAP' création, CAP' développement, CAP' emploi et CAP'R&D). Celle-ci montre que les aides régionales ont un effet de levier important dans plus de 66 % des cas. Elles ont également un impact favorable sur l'emploi. Les 87 entreprises bénéficiaires entrant dans le champ de l'évaluation font état d'une création nette d'emplois à hauteur de 417 CDI. 74% des contreparties sociales et environnementales sont à ce jour complètement réalisées. Enfin, nos dispositifs sont jugés très majoritairement satisfaisants par les entreprises qui n'hésiteraient pas à 95% à revenir vers la Région pour un nouveau soutien financier CAP. Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

**François BONNEAU**